

REUNION DU 16 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 16 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge LADAN, Maire.

Présents :

Monsieur Serge LADAN, Madame Claudine LELAIDIER, Monsieur Didier MALHAIRE, Madame Florence SOYER, Monsieur Pascal BARBANCHON, Madame Marina BIN, Madame Françoise BROUSSEAU, Madame Marie-Thérèse JEANNE, Monsieur Patrice LEVIEUX, Madame Christelle GRANGÉ, Madame Jacqueline RENAULT, Monsieur Michel HUBERT

Absents excusés :

Monsieur Alain LIARD

Monsieur Jérôme SOYER qui a donné pouvoir à Madame Florence SOYER

Madame Florence SOYER a été élue secrétaire

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal :

Le compte-rendu du 12 mars 2018 n'ayant pas été envoyé aux membres du Conseil Municipal, son approbation est reportée à la prochaine réunion.

La feuille d'émargement du Conseil Municipal du 12 mars 2018 est signée par les membres présents.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour l'achat de matériel de désherbage
- Demande de subvention à la DRAC Normandie pour l'informatisation du centre culturel des Fosses d'Enfer

1/ Choix du fournisseur de mobilier pour la bibliothèque des Fosses d'Enfer (Délibération n° 2018/31)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, sur les quatre demandes de chiffrage pour l'aménagement de la bibliothèque des Fosses d'Enfer, un seul devis a été reçu : celui de l'entreprise QUADRAT. Il s'élève à 32 554.72 € HT.

A titre de comparaison, Monsieur le Maire présente les tarifs de l'entreprise Demco pour un mobilier similaire : les prix en sont beaucoup plus élevés et le montage n'est pas compris.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise QUADRAT et charge Monsieur le Maire de sa signature.

NB : Le devis définitif, après renégociation, s'élève à 24 503.77 € HT. Il restera à chiffrer la borne d'accueil pour un coût d'environ 4 000 €.

2/ Inauguration du Centre Culturel des Fosses d'Enfer

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'inauguration du Centre Culturel des Fosses d'Enfer est fixée au samedi 23 juin 2018.

Monsieur Didier MALHAIRE présente le planning de cette journée :

- 9h00 : randonnées au départ du Hom et de Clécy avec arrivées au site des Fosses d'Enfer ;
- 11h00 : inauguration du lieu, cocktail ;
- de 13h00 à 17h00 : restauration sur place et visites du centre culturel ;
- 17h00 : vernissage de l'exposition de Darius avec animation de la fanfare ;
- 19h00 : concert de Spleen l'Ancien ;
- 20h30 : concert des Goatees ;
- 22h00 : Sono et karaoké ;
- 23h30 : feu d'artifice.

Madame Marie-Thérèse JEANNE s'est chargée de trouver un plateau couvert qui servira de scène pour les concerts. Il faut encore trouver une personne qui puisse s'occuper de la sonorisation et de l'éclairage, rédiger le carton d'invitation et dresser la liste des invités.

3/ Etude d'une demande d'aide financière (Délibération n° 2018/32)

Monsieur le Maire expose le dossier envoyé en mairie par Madame Valérie HIE, assistante sociale du centre médico-social du Hom, au sujet d'une famille de Saint-Rémy. Madame rencontre des problèmes de santé qui l'obligent à ne travailler qu'en mi-temps thérapeutique ; Monsieur travaille à temps partiel et recherche d'autres missions. Logipays a adressé un courrier de précontentieux à cette famille, la sommant de régler la somme de 502 € correspondant à un retard de loyer. Une aide exceptionnelle de 200 € est sollicitée et un plan d'apurement sera proposé par Logipays pour le reste dû.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une aide exceptionnelle de 200 € à cette famille. La somme sera versée directement à Logipays par mandat administratif par l'intermédiaire de la Trésorerie de Thury-Harcourt LE HOM.

4/ Etude d'une demande d'aide financière

Monsieur le Maire présente le dossier envoyé en mairie par le SATC concernant un habitant de Saint-Rémy en curatelle renforcée. Le SATC a reçu une facture importante d'EDF : Monsieur n'a pas été vigilant sur sa consommation car il était habitué, dans son logement précédent, à un chauffage collectif. Une aide exceptionnelle est donc demandée à la collectivité pour acquitter cette facture dont Monsieur ne peut régler qu'une partie.

Le Conseil Municipal décide de renvoyer le dossier au service du SATC chargé de la gestion de la vie courante de Monsieur, en lui demandant de s'adresser prioritairement aux services sociaux d'Enedis (chèque énergie).

5/ Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour le contrôle général du réseau d'assainissement (Délibération n° 2018/33)

Monsieur le Maire rappelle qu'en octobre 2017, une demande d'information a été faite auprès de l'Agence de l'Eau pour la mise en place d'un plan quinquennal de réfection du réseau d'assainissement de la Commune.

L'Agence de l'Eau, en mars 2018, a donné son accord pour un soutien financier à cette opération à la condition qu'un contrôle général soit effectué au préalable par le passage de caméras sur l'ensemble du réseau. Une subvention de l'Agence de l'Eau peut être accordée pour ce contrôle. Des devis ont été demandés aux entreprises Technimo, Madeline et Autoréseau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, mandate à l'unanimité Monsieur le Maire pour qu'il fasse une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour le contrôle général du réseau d'assainissement

6/ Convention EPFN (Délibération n° 2018/34)

Monsieur le Maire rappelle le projet de la municipalité de réaliser la réhabilitation du site de l'entreprise DUBOURG. Ce projet viserait à valoriser l'entrée de la Commune et ses abords, notamment le long de la voie verte. Il aurait pour objectif de concevoir un aménagement de qualité valorisant ainsi l'ensemble du territoire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en vente des terrains situés route de Caen et rue de l'Orne, cadastrés section AD n° 2 pour une superficie de 2903 m², section AD n°3 pour une superficie de 6849 m², section AD n° 5 pour une superficie de 247 m², section AD n° 6 pour une superficie de 3660 m², section AD n° 7 pour une superficie de 191 m², section AD n° 8 pour une superficie de 1377 m², section AD n° 9 pour une superficie de 418 m², section AD n°10 pour une superficie de 5691 m², section ZA 199 pour une superficie de 2275 m², correspondant aux besoins de la Commune pour réaliser son projet, il propose de procéder à l'acquisition de ces parcelles.

Toutefois, compte-tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie et de lui confier la négociation avec les propriétaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide l'acquisition des parcelles cadastrées section AD n° 2 pour une superficie de 2903 m², section AD n°3 pour une superficie de 6849 m², section AD n° 5 pour une superficie de 247 m², section AD n° 6 pour une superficie de 3660 m², section AD n° 7 pour une superficie de 191 m², section AD n° 8 pour une superficie de 1377 m², section AD n° 9 pour une superficie de 418 m², section AD n°10 pour une superficie de 5691 m², section ZA 199 pour une superficie de 2275 m²,
- Demande l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à ces acquisitions et constituer une réserve foncière,
- S'engage à racheter les terrains dans un délai maximum de cinq ans,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'EPFN.

7/ Compte-rendu du carottage sur le site Dubourg

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les résultats du carottage effectué sur le site Dubourg. Le site entier est pollué (solvants chlorés et hydrocarbures). Pour l'instant, les nappes

phréatiques ne sont pas touchées mais il faudra veiller à traiter les sources. Des investigations complémentaires sont à prévoir.

Suivant la circulaire de 2007 et selon le principe de précaution, le projet de construction d'une nouvelle école sur ce site est résolument exclu.

De nouvelles analyses vont être effectuées pour savoir comment dépolluer le site et quels projets y sont envisageables.

8/ Recrutement Agence Postale Communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Arnel REVEL-GUIFFARD, actuellement en poste à l'Agence Postale Communale, va être muté en partie au centre culturel des Fosses d'Enfer dès son ouverture. Le recrutement d'un(e) remplaçant(e) est donc nécessaire. Il s'agira d'un poste à 15 heures par semaine réparties sur l'Agence Postale Communale et sur le centre culturel des Fosses d'Enfer (afin de régler tout problème de remplacement en cas d'absence).

Une annonce paraîtra par le biais du Centre de Gestion.

9/ Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour l'achat de matériel de désherbage (Délibération n° 2018/35)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis le passage au « zéro phyto », l'entretien des espaces publics ne peut être réalisé avec l'usage de produits phytosanitaires.

L'achat de matériel désherbant non-polluant est donc indispensable, avec l'aide financière possible de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, mandate à l'unanimité Monsieur le Maire pour qu'il fasse une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'achat de matériel de désherbage non-polluant.

10/ Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'informatisation de la médiathèque du Site Les Fosses d'Enfer (Délibération n° 2018/36)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la médiathèque des Fosses d'Enfer doit être équipée d'un poste informatique pourvu du logiciel de gestion de bibliothèque, de deux postes informatiques à usage du public, et d'un photocopieur.

Une aide financière émanant de la DRAC Normandie est envisageable pour cette informatisation initiale de la médiathèque des Fosses d'Enfer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet d'informatisation de la médiathèque et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'aide financière auprès de la DRAC. Le financement de cette opération se fera avec l'aide de la subvention et la part restante sera prise sur les fonds libres de la Commune.

11/ Dénomination du Chemin de Quatre Sous (Délibération 2018/37)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Chemin de Quatre Sous n'a pas été recensé lors de la campagne de dénomination des voies communales et du numérotage des maisons de 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour accomplir les formalités de recensement du Chemin de Quatre Sous.

Questions diverses :

A/ Projet de nouvelle école à Saint-Rémy

Suite aux résultats des analyses prouvant la forte pollution du site Dubourg, il n'est plus question d'y construire la nouvelle école de Saint-Rémy. Monsieur le Maire précise que la CCCSN qui possède la compétence scolaire sur la commune, attend un positionnement des élus sur un nouveau projet et donc un nouvel emplacement pour l'école. Plusieurs possibilités se présentent : rénovation et extension de l'école actuelle, nouvelle construction sur le stade de football ou vers le futur lotissement de la rue de la Canée... Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir à ce projet et attend leurs propositions.

B/ Cantine de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le fonctionnement de la cantine scolaire pourrait être modifié. La CCCSN souhaiterait intégrer Saint-Rémy dès la rentrée prochaine dans le programme de cuisine collective « malbouffe » centralisée sur Thury-Harcourt LE HOM. Monsieur le Maire précise que cette volonté ne correspond pas aux projets initiaux : il était prévu d'attendre pour étudier cette nouvelle organisation la construction d'un nouveau groupe scolaire ou le départ en retraite de Madame Chantal VICTOR ; or celle-ci n'est pas en retraite, mais en congé longue maladie et est remplacée par Monsieur Thierry COTTAREL qui est prêt à reprendre son service en septembre. Monsieur le Maire et les conseillers décident donc d'envoyer un courrier à la CCCSN pour exprimer leur refus de faire passer la restauration des élèves de Saint-Rémy en cuisine industrielle collective.

C/ Caserne des pompiers

Les pompiers ont recruté cinq nouvelles recrues lors de la journée de porte ouverte. Malgré cela, la décision de fermeture au 31 août 2018 est maintenue. Monsieur le Maire et les conseillers présents souhaitent donc envoyer un courrier au commandant du SDIS et au président du Conseil Départemental pour s'opposer à cette fermeture. Le soutien des habitants de Saint-Rémy qui s'est déjà exprimé dans une pétition, est aussi sollicité.

D/ Commémoration du 8 mai

Monsieur le Maire demande à tous les pompiers de Saint-Rémy et à tous les conseillers municipaux d'être présents à la commémoration du 8 mai qui aura lieu cette année dans la commune. Il souhaite profiter de cette journée pour remettre leur carte d'électeur aux jeunes de Saint-Rémy nouvellement inscrits.

E/ Affaire BINERT / COMMUNE DE SAINT-REMY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'affaire qui oppose Madame Binert à la commune de Saint-Rémy se poursuit, douze années après son début. La prochaine audience est reportée au 4 mai 2018.

F/ Inauguration du terrain de pétanque

L'association Loisirs et Amitié se propose d'organiser avec le Conseil Municipal l'inauguration du terrain de pétanque le 30 juin 2018.

G/ Proposition Mutuelle

Le groupe AXA a demandé à la mairie l'autorisation d'organiser une campagne publique de démarchage pour une mutuelle. Monsieur le Maire ne donne ni caution ni recommandation pour ce type de mutuelle, cette démarche relevant d'un caractère commercial du domaine privé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.